

LE Journal de Nanterre

ORGANE DES INTERETS LOCAUX
RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT, POLITIQUE & LITTÉRAIRE
PARAISANT LE DIMANCHE

ADRESSER LES COMMUNICATIONS A L'ADMINISTRATION : 36, RUE DE SAINT-GERMAIN, NANTERRE
Les Annonces doivent parvenir au plus tard le Samedi matin au bureau du Journal
Les articles locaux insérés dans la tribune libre doivent parvenir au plus tard le vendredi matin

PRIX DES RÉCLAMES & ANNONCES : Réclames, la ligne 1^{re} page 1 fr., 2^e page 0 fr. 75, 3^e page 0 fr. 50 — Annonces, 4^e page 0 fr. 25

COMMUNICATIONS OFFICIELLES DU Parti Commercial & Industriel Français

Siège social : 4, rue du Jour, Paris
AVIS. — Le bureau du P. C. I. F. rappelle à tous les journaux unionnistes et corporatistes, à toutes les Organisations commerciales, Ligues, Unions et Syndicats professionnels; et généralement à toutes les personnes, à tous les groupes en rapport avec le P. C. I. F., qu'il se préoccupe de mêmes intérêts, que le P. C. I. F. n'a pas d'organe officiel.
Seules les communications officielles, signées par le Président comme celles ci-dessous, engagent le Parti.

Adhésions nouvelles.
L'Union commerciale de Dunkerque.
Ligue de défense du commerce et de l'industrie de Cherbourg.

COMMUNICATIONS DOCUMENTAIRES Communiqué n° 38.

Les Affiches Tourangelles du 6 mars donnent le compte-rendu de l'assemblée générale de la Ligue du Parti commercial du Centre, qui, mélangée d'une partie musicale et littéraire, a eu un plein succès. Cette assemblée a ratifié le principe — voté par le comité d'administration — de la création de tickets d'escompte de la Ligue du Parti commercial du Centre, qui seront délivrés par tous les ligues eux-mêmes, sans aucun intermédiaire.
Le compte rendu financier porte un chapitre spécial : Caisse de secours pour prévenir les drames de la misère, que nous engageons vivement tous les groupes dont les ressources le permettent à ouvrir également.
C'est là, en effet, une action à côté d'une portée sociale qui ne peut qu'augmenter la légitime influence des ligues et unions et dont leur cause ne peut que bénéficier.

La Tribune de la Somme du 2 mars publie le compte rendu de l'assemblée générale de l'Union commerciale d'Amiens. Nous y relevons les deux vœux suivants d'intérêt général : 1° qu'il ne soit créé aucun nouveau monopole au profit de l'Etat; 2° que la réforme au sujet des abonnements téléphoniques soit étendue aux villes n'atteignant pas 100.000 habitants.
L'Union des épiciers en détail du 9 mars publie une étude sociale sur la coopération, des plus intéressantes, dont la pensée se résume ainsi :

La coopération, en tant que mutualité, était un fait provenant de l'énergie exceptionnelle de certains hommes placés dans une humble situation. Depuis, elle s'est transformée en système avec ces deux objectifs :
1° Subalternation du capital au travail, c'est-à-dire du capitaliste et des capacités techniques à la masse des employés et ouvriers;
2° Suppression de l'entrepreneur en tant qu'être personnel et distinct et la dispersion, la précarité de la direction de l'entreprise, laquelle serait confiée à des mandataires à temps, délégués par la masse.
L'expérience a montré ce que valent ces mandataires.

La Fédération de la Seine du 8 mars nous informe que l'Union des commerçants de Puteaux, en sa réunion du 28 février, a émis le vœu que la Fédération de la Seine et le P. C. I. F. imposent aux candidats de ne voter, lorsqu'ils seront députés, que pour eux et non pour leurs collègues, absents, malades ou décédés. Ceux qui ont suivi

LE QUARTIER GROLÉE

Lyon, 22 mars.
Le Conseil de préfecture du Rhône a rendu enfin son jugement dans une grosse affaire intéressant la transformation d'un grand quartier de Lyon, le quartier Grolée.
« Il s'agissait, dit à ce sujet le journal *Le Temps*, à la date du 23 mars courant, des locations de terrains dues par la Société anonyme du quartier Grolée et surtout de préciser la date initiale de ces locations.
« La ville de Lyon réclamait 1.300.000 fr. environ.
« Après une procédure, qui n'a pas duré moins de sept ans, le Conseil de préfecture vient de condamner la Société représentée par M. Ferrand, député, son administrateur, à payer à la ville la somme de 1.158.281 francs; ce qui, avec les intérêts et les frais, représente bien près de deux millions. »

MAIRIE DE NANTERRE Expropriation pour cause d'utilité publique AVIS

Le public est prévenu qu'en exécution d'un arrêté de M. le Préfet de la Seine, en date du 22 mars 1902, les plans des propriétés comprises dans le projet d'élargissement du chemin de grande communication n° 10 (rue du Chemin-de-Fer), entre la rue de l'Eglise et la route Nationale n° 190, à Nanterre, seront déposés à la mairie de Nanterre pendant huit jours consécutifs, à partir du dimanche 6 avril 1902 jusqu'au lundi 14 du même mois inclusivement.
En conséquence, toute personne intéressée est invitée à en prendre connaissance et à produire, s'il y a lieu, ses observations de 9 heures du matin à 5 heures du soir, excepté les jours fériés où les déclarations ne seront reçues que jusqu'à midi, et à les consigner sur le registre qui sera ouvert, à cet effet, à la mairie de Nanterre.
Nanterre, le 1^{er} avril 1902.
Le maire de Nanterre, GAUTIER.

VINS

ROUGE DE TABLE
Garanti Naturel
Provenance directe, titrant 8° 1/2 à 9°
La Pièce de 225 litres 45 FR.

BLANC DU GERS
EXTRA
La Pièce de 225 litres 65 FR.

Franco domicile, CONGÈS compris.
Ces Vins ne sont livrés qu'en pièces. Demander échantillons à M. LACHANT, 3, Place de la Fête, Nanterre.

VÉTÉRANS DES ARMÉES DE TERRE ET DE MER

Eh bien ! Et cette fête des Vétérans ! Si nous en parlions un peu. Quelques empêcheurs de danser en rond, pessimistes par vocation, assurément, au début de la formation de la section de Nanterre, que nous n'arriverions jamais à fonder notre section; ils en seront aujourd'hui pour leurs frais d'imagination.
L'organisation de la Fête du drapeau, d'après certains pronostics, devait être un four complet; le banquet devait à peine réunir une trentaine d'adhérents. Ceux qui ont assisté à notre banquet ont pu constater que la réunion était très nombreuse, car environ 125 personnes ont tenu à y assister et la plus grande gaieté n'a cessé d'y régner.
Tout avait été mis en avant pour empêcher la fête de réussir : la jalousie, l'ambition, la méchanceté, la haine. Des âmes pieuses avaient été jusqu'à invoquer saint Antoine de Padoue, dit le R. P. la Galette, pour l'amener, par de nombreuses prières, à enrayer la souscription organisée, — non pour le drapeau, comme on l'a insinué, — mais bien pour la Fête du drapeau, ce qui n'est pas la même chose.
Sainte Lance elle-même, la patronne de la pluie, n'avait pas été oubliée; grâce à elle, l'eau devait, en tombant à torrents, contrarier notre fête.
Ces deux saints (sans jeu de mots) ne nous ont pas fait peur; nous autres vétérans, nous en avons vu bien d'autres. Les deux saints en question n'ont pas voulu, comme on dit vulgairement, marcher, soit que les prières n'aient pas été assez ferventes, soit qu'ils n'aient pas partagé l'opinion des fidèles dévots. Phébus lui-même, un vieux vétéran celui-là, a tenu à se mettre de notre côté en faisant ses rayons bienfaisants jusque sur les plis de notre drapeau.
UN VÉTÉRAN GRINCHEUX.

LA FÊTE DU DRAPEAU

Une manifestation patriotique a eu lieu lundi dernier, 31 mars, à Nanterre, à l'occasion de la remise du drapeau à la 150^o section des Vétérans.
Le temps, affreux la veille, maussade le lundi matin, a bien voulu se mettre de la

USINE A GAZ DE RUEIL

Vente à l'Usine PRIX DU COKE rendu en Cave

Coke N° 0	2 00	2 10	Livraison à domicile
N° 1	1 95	2 05	dans les 24 heures
gros criblé	1 85	1 95	de la commande
Grésillon	1 10	1 20	

Par 50 hectolitres, les prix rendu en cave seront diminués de 0,05
Par 100 hectolitres, les prix rendu en cave seront diminués de 0,10

A LA CONFIANCE

Horlogerie - Bijouterie - Orfèvrerie
4, Rue de l'Hôtel-de-Ville, RUEIL

Anc^{ie} Maison LEHIEULLE
E. Deslandes
Successeur
Horloger de la Ville et de la Compagnie des Tramways de Paris à Saint-Germain

Remontages de Pendules à l'Année
Réparations en tous genres

Fantaisie Riches, Articles de Fumeurs
Bijouterie Religieuse
Bijouterie Dent, Or et Argent
Bijouterie Double Or

Optique
Pince-Nez et Lunettes
en argent, nickel et acier
Loupes
Jumelles, Thermomètres
Baromètres
Pèse - Liquides
Réparations de Lunettes
et Optique

MIROITERIE
Glaces riches et tous
styles
Glaces fantaisies pour
Cadeaux de Mariages
Réparations de Glaces

HORLOGERIE
de Franche-Comté
et d'Allemagne
Carrels, Régulateurs
et Coucoucs chantants
en bois sculpté

Pendules en tous Genres
Petite et grosse Orfèvrerie argent
Orfèvrerie métal blanc
Orfèvrerie nickel pur
Seul dépositaire de la Montre « OMEGA » qui
a eu le plus grand prix à l'Exposition de 1900.

ACHAT D'OR & D'ARGENT

DÉPURATIF DU SANG

Eczéma, Clous, Dartres, Maladies de Peau, Démangeaisons
Guérison radicale par l'emploi
DU DÉPURATIF VÉGÉTAL POMMADE SOUVERAINE
aux Essences concentrées
de Salsepareille rouge et de Gayac
Le flacon, 2. — 3 flacons, 5. — Le 1^{er} pot, 1.50 — Le pot, 2.50

CH. BEAULAVON

Pharmacien de l'École Supérieure de Paris
37, Avenue de Paris, RUEIL (en face de l'Avenue du Chemin-de-Fer)

Analyses Médicales, Chimiques et Micrographiques

La PHARMACIE NOUVELLE DE RUEIL vend tout aux mêmes
prix et conditions que les Pharmacies-Drogueries de Paris.

GARANTIE-SECURITÉ

Imp. HUBY, 23, r. Maurepas, Rueil. et 36, r. St-Germain, Nanterre

Grande Vacherie Normande
POUPARD
19, Rue Saint-Germain, 19
NANTERRE

Vente à l'Usine PRIX DU COKE rendu en Cave

MATÉRIEL NEUF
Occasion Exceptionnelle
Prix Modérés

Lait garanti pur
TAUREAU POUR LA MONTE

S'adresser au Bureau du Journal

L'ILE FLEURIE

À 10 minutes de la Gare de Nanterre
en face le Boulevard de la Seine, entre le Pont de Chatou
et le Pont de Bezons

ERNEST LEMAIRE
RESTAURATEUR

Spécialité de MATELOTES & FRITURES
BONNE CAVES — CAFÉS — BIÈRES — JEUX DIVERS
Chambres Meublées — Grand Salon de Sociétés — Piano
BAL TOUS LES DIMANCHES (APRÈS-MIDI)
Pêche et Baignades; Leçons de Natation
CHASSE sur L'EAU toute l'Année

Ce lieu de rendez-vous est un des plus agréables des Environs de Paris, car sans quitter l'île on peut chasser, pêcher, canoter, ou se baigner et de plus faire un excellent repas.

CONSTRUCTION, REPARATIONS & LOCATION DE CANOTS
GARAGE ET GARDE DE BATEAUX
Vélodrome — Garage de Bicyclettes — Pompes à Pneumatiques

NOTA. — APPELER LE PASSEUR

MEFIEZ-VOUS des EAUX dites de TABLE

Les eaux minérales sont toutes appropriées à certaines maladies
La SEULE EAU qui convienne à tous c'est
L'EAU DE SOURCE DE LIANCOURT
L'EAU de LIANCOURT a été choisie, après analyse, pour le service
de Table de L. L. M. M. l'Empereur et l'Impératrice de Russie
pendant leur séjour à Paris.

EN VENTE PARTOUT
Entrepôt : M. YVAN, 136, avenue de Paris, RUEIL (S.-et-O.)
LIVRAISON A DOMICILE

Machines à Coudre

VÉLOCIPÈDES
Réparations, Fournitures et Accessoires

EDOUARD PASSA & C^{ie}
23, r. Maurepas, 16, RUEIL

A VENDRE OU A LOUER

Maison de Commerce pour Marchand
devins et Hôtel meublé, ayant Jardin
et Bosquets et grandes Ecuries.
S'adresser Chemin de Courbevoie,
(Carrière aux Loups), chez
M. Prévost.

VINS naturels de PROPRIÉTAIRES

Récolte 1901
ROUGE 9^e Naturel, la pièce 218 litres,
fût perdu, 39 fr.
BLANC SEC 9^e Naturel, la pièce de
218 litres, fût perdu, 55 fr.
Prix fixes et Réels, rendu gare acheteur.
Port et congé payés. Paiement
90 jours net, 30 jours 2 0/0, contre
remb. 3 0/0. Échantillon 0 fr. 90.
S'adresser à M^{me} ZIND DURAND,
propriétaire à AUBAIS (Gât.).

LA RÉFORME ÉCONOMIQUE

paraissant le Dimanche
Directeur : JULES DOMERGUE
Rédaction-Administration
42, Rue du Louvre, 42
PARIS

Bachelet père

ENTREPRENEUR
DE MAÇONNERIE & MARBRERIE
76, rue du Chemin-de-Fer

Grand Magasin de chaussures

56, Rue du Chemin-de-Fer, 56
Ancienne Maison FROMONT
MAUMONT Succ^r
Chaussures de fatigue et de luxe
Spécialité
pour dames, fillettes et enfants
Tous les articles recommandés
par la qualité et le soin de la confection
à leurs prix modérés.

Achille CAT

GÉOMÈTRE
Expert près le Tribunal civil de la Seine
80, rue du Chemin-de-Fer
NANTERRE

Vente et acquisitions de terrains
et maisons, gérance de propriétés
(expropriations), recherches cadastrales
et états parcellaires.
Lévé de plans, nivellement, projets
de canalisation d'égouts, routes,
chemins de fer, tramways, etc.

CÉLÉRITÉ
IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE RAPIDE
PERFECTION

Maison fondée en 1869
EDMOND HUBY
Maison fondée en 1869

NANTERRE — 36, Rue de St-Germain, 36 — NANTERRE

BILLETTS DE DÉCÈS en une heure depuis 5 francs le cent Sur Papier Anglais FORMANT ENVELOPPE depuis 6 fr. le cent	BILLETTS & CARTES de Mariage depuis 4 fr. le cent Cartes de Visite à la Minute depuis 1 fr. 25 CARTES de Menus, de Bals, de Naissances	CARTES DE COMMERCE EN TOUS GENRES SPÉCIALITÉ D'AFFICHES ET DE Travaux pour la Publicité JOURNAUX, BROCHURES STATUTS Comptes Rendus, Prix-Courants Prospectus, Programmes, Circulaires	Factures, Registres, Têtes de Lettres ENVELOPPES LIVRES à SOUCHES, MANDATS Quittances de Loyer CONGÈS, ENGAGEMENTS Ecritures pour Location Reliure & Brochure
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

TRAVAUX DE LUXE EN NOIR ET EN COULEURS
PRIX EXTRÊMEMENT MODÉRÉS

Avis Important. — Tout Client commandant des Imprimés commerciaux, sur sa demande, à une insertion gratuite d'une réclame dans le Journal de Nanterre.

CÉLÉRITÉ

fête, et c'est aux sons joyeux notre fanfare, toujours inaltérable, qui à 9 h. 1/2 du matin le cortège, accompagné des sociétés locales, partait de la mairie pour se rendre à la gare recevoir le capitaine Bellot, délégué du Conseil général des Vétérans.

A 10 h. 10, le capitaine descend du train, accompagné de plusieurs sociétés; le président et le vice-président vont à sa rencontre et lui souhaitent la bienvenue. Le cortège se dirige alors place de la Fête pour recevoir les sociétés des environs.

M. Féron, notre sympathique conseiller général, membre honoraire de la 1500^e section s'y trouvait, il prend place dans les rangs et le cortège se dirige à 10 h. 1/2 vers la mairie dans l'ordre suivant: Les clairons et les tambours des Ambulanciers sous la conduite du camarade Charlier. La Fanfare municipale sous la direction de ses distingués chef et sous-chef, MM. Walter et Noinville.

La subdivision des Sapeurs-pompiers. La section des Vétérans de Nanterre, précédée du capitaine Bellot, de M. Féron, conseiller général et de ses président et vice-présidents et des membres du comité.

Les sections des Vétérans de Passy, Neuilly, Rueil, Suresnes, Puteaux, Bois-Colombes, Bezons, Houilles, Sannois, avec leurs drapeaux.

Les Ambulanciers de France de tous les communes environnantes avec leurs drapeaux; le Dr Frébault, président des Ambulanciers, avait bien voulu envoyer le drapeau du siège et se faire représenter par M. Boisseau, trésorier-archiviste.

Nous adressons à tous nos sincères remerciements pour leur patriotique concours.

Arrivés à la mairie, dont la façade est superbement décorée, M. Gautier, maire de Nanterre, assisté de ses deux adjoints, MM. Bauby et Blanche, reçoit le capitaine Bellot ainsi que M. Féron, conseiller général et immédiatement après le drapeau est remis aux Vétérans. La sonnerie au drapeau retentit.

M. Caroni, président, reçoit le drapeau des mains du capitaine Bellot, c'est alors que, dans une allocution vibrante de patriotisme, le capitaine Bellot célèbre le culte du drapeau. M. Féron prend ensuite la parole et prononce un discours essentiellement patriotique qui est couvert d'applaudissements.

M. Gautier, maire, en quelques mots, associe la municipalité à cette manifestation patriotique et dit que tous, sans distinction de partis, doivent fraterniser sous les plis du drapeau.

M. Caroni prend à son tour la parole, rappelle brièvement la carrière militaire des camarades Martin et Guérin, porte-drapeau et porte-drapeau adjoint, et remet le drapeau au camarade Martin pendant que la Marseillaise, magistralement enlevée par la fanfare municipale, jette aux vents ses notes enthousiastes.

Le cortège se forme de nouveau pour se rendre au cimetière déposer une palme sur la tombe des victimes de la guerre de 1870-71 et des jeunes soldats morts depuis en expéditions.

De nombreux Nanterriens ont tenu à se joindre au cortège, prouvant ainsi qu'ils conservent toujours et entretiennent pieusement le souvenir des héros morts pour la Patrie.

Le capitaine Bellot, MM. Féron et Caroni saluent en termes émus ceux qui reposent dans la tombe et invoquent leur glorieux souvenir pour servir d'exemple aux jeunes générations.

Et pendant que la palme est déposée, la fanfare municipale exécute de nouveau la Marseillaise.

Sorti du cimetière, le cortège revient à la mairie par l'avenue Victor-Hugo, les rues du Chemin-de-Fer et de Saint-Germain, toujours accompagné par une foule nombreuse.

A midi 1/2, tout le monde se trouve réuni dans la salle des fêtes de la mairie, artistement décorée par les soins des camarades Boissard et Lucas, pour assister au banquet auquel prennent part 125 convives.

A la table d'honneur sont placés: le capitaine Bellot; M. Gautier, maire; M. Féron, conseiller général; MM. Bauby et Blanche, adjoints; Mme et Mlle Bellot; Mlle Moulin; Mme Daumé; et le président et les vice-présidents.

Au dessert, le capitaine Bellot prend de nouveau la parole pour faire, en termes précis, l'histoire de la Société des Vétérans, qui comprend à ce jour: 252.234 sociétaires et possède en fonds placés 9.628.038 fr. 80.

Ces paroles ont été très applaudies ainsi que le discours par lequel M. Féron, membre honoraire des Vétérans a fait ressortir les bienfaits à attendre de la solidarité et de la mutualité. M. Féron adresse en terminant et

au nom de tous de chaleureux remerciements à M. Gautier, maire, pour le concours qu'il a bien voulu donner à la Société des Vétérans.

Inutile de dire que la plus franche gaîté et la bonne camaraderie n'ont cessé de régner pendant toute la durée du banquet admirablement servi par M. Cayron, qui mérite toutes les félicitations.

Un petit concert a suivi le banquet et nous a donné l'occasion d'applaudir MM. Breton, lung, Mercier, Maillet, Charlier de Rueil, Thomas et Quesnel du Vésinet.

A 4 heures, les membres du Comité de la section sont allés reconduire à la gare le capitaine Bellot, qui les a remerciés chaleureusement de l'accueil qui lui avait été fait et qui a promis de revenir à la prochaine occasion.

Ainsi s'est terminée cette manifestation dont le caractère, du commencement à la fin, est resté uniquement et purement patriotique.

DOTATION DE LA JEUNESSE

L'Assemblée générale de la section de Nanterre eu lieu à la Mairie, sous la présidence de M. le Docteur Vincent, assisté des membres du Comité.

Réunion des plus intéressantes au cours de laquelle les différents rapports présentés par l'Administration de la Société ont été approuvés.

De ces rapports il ressort que l'actif de la Société était au 15 février 1902 de 3 millions 970.382 fr. 45 et le nombre des sociétaires de 247.048.

Le revenu annuel est, pour le fonds de dotation de 120.666 fr. 11.

Le compte-rendu moral de la section, présenté par M. Meunier, secrétaire, est accueilli par les applaudissements de l'assistance, et approuvé à l'unanimité.

Il est de même du compte-rendu financier présenté par Mme Jouanneau, trésorière. Il est ensuite procédé à l'élection de six administrateurs pour la section de Nanterre. Mme Jouanneau, MM. Lesage, Epron, Hébert, Meyère et Delaunay sont élus à la presque unanimité des suffrages.

A l'issue de l'Assemblée générale le Comité s'est réuni et a procédé à l'élection de son bureau.

Ont été nommés: Président, MM. le Docteur Vincent; vice-président, G. Péan; secrétaire, L. Meunier; trésorière, Mme Jouanneau; censeur, MM. L. Hébert; secrétaire-adjoint, Simon; trésorier-adjoint, Guillaume.

UNION DES Commerçants et Industriels DE NANTERRE

Assemblée générale du 24 Mars 1902

Le président ouvre la séance à 9 heures et fait part des excuses de MM. les Conseillers municipaux unionistes qui se trouvent à la même heure à la séance du Conseil municipal.

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière assemblée générale du 6 novembre 1901, lequel est adopté sans observation.

La lecture de ce procès-verbal appelle l'attention sur le livre de renseignements. Le président, après en avoir expliqué le mécanisme, rend compte des services qu'il rend aux membres des unions sœurs.

M. Talpain demande quelques éclaircissements sur la situation financière de l'Union. Le président prie M. le Trésorier de communiquer le livre de caisse en fournissant toutes les explications afin d'éclairer la religion de notre collègue. Après examen, celui-ci se déclare très satisfait.

M. le Président lit le rapport suivant des travaux de l'Union:

Messieurs et Chers Collègues, Pour resserrer les liens d'étroite solidarité qui doit unir tous les patentés d'une cité, l'Union des Commerçants et Industriels de Nanterre a décidé l'envoi, non seulement à ses adhérents, mais à tous les patentés de la ville, du compte rendu des travaux de l'année 1901-1902, ainsi que des progrès accomplis par le commerce national, si éprouvé, et pourtant l'objet de trop peu de sollicitude.

L'Union de Nanterre, suivant le mouvement progressif des sociétés sœurs, est sortie du programme restreint qu'à sa naissance on lui avait tracé et, courageusement, elle s'est jetée dans la bataille des idées, lutte pacifique qui sera couronnée par le succès pour le plus grand bien des affaires de la nation.

Nos travaux.

Concours de pompes. — L'Union de Nanterre avait organisé pour l'année dernière, un concours de pompes, qu'elle fut obligée, vu l'heure avancée de la saison, de remettre à l'année suivante, c'est-à-dire en 1902. Les bonnes volontés ne firent pas défaut et nous pouvons affirmer que si l'on rencontre parfois des indifférents, l'on est récompensé par quelques vaillants qui n'hésitent pas à se dévouer pour la cause commerciale.

Le concours aura lieu le 6 juillet, vous pouvez être certains qu'il sera aussi brillant que possible, prédiction que nous croyons devoir faire sans trop de présomption, parce que nous savons où nous allons et sur qui nous pouvons compter.

La tombola. — En reconnaissance de la libéralité du conseil municipal, qui nous a accordé une allocation pour le concours de pompes, l'Union organise une tombola dont le profit sera entièrement partagé entre la Caisse des écoles et la Crèche municipale.

Caisse des écoles. — Lors de la fête qui a été organisée au profit de la Caisse des écoles, l'Union a remis cent francs.

Fête de la gare. — Pour contribuer à cette fête de quartier, l'Union a voté cinquante francs.

Electricité. — Vous connaissez tous, les abus dont un certain nombre de commerçants eurent à se plaindre. Vous savez aussi que le comité de l'Union s'efforça de les signaler et de tenter d'y porter remède dans la mesure du possible, il regrette de n'avoir pu faire mieux, s'étant trouvé en présence de poches d'engagement déjà signées.

Garç. — La campagne que nous avons faite afin d'assurer le transfert, sur notre territoire, de l'usine de la Compagnie l'Union des gaz a été couronnée de succès. Un port très important est projeté sur les rives de la Seine au lieu dit l'Abattoir. Nous nous plaisons à croire que l'Administration Municipale s'entendra avec la Compagnie afin que ce port devienne public, ce qui facilitera le transit de notre ville et sera, par conséquent, profitable aux intérêts commerciaux et industriels de la Cité. Mais au tableau séduisant de l'avenir, il y a une ombre: la Compagnie, qui devait diminuer de 2 centimes le prix du gaz, c'est-à-dire le descendre de 25 à 23 centimes, nous le fait payer 24 centimes le mètre cube, malgré l'engagement pris. Nous devons toutefois féliciter M. Hébert d'avoir signalé cette anomalie en séance publique du Conseil municipal.

Préjudice commercial. — Certaine personnalité tenta de porter préjudice au commerce local en déclarant en séance publique du Conseil municipal de Nanterre que vous vendiez vos marchandises trop chères. Cet édile oublia, ce jour-là, les sacrifices que vous consentez en cours d'année pour participer aux bonnes œuvres locales, ainsi que les charges sans cesse croissantes que vous supportez sans vous plaindre. Le comité de l'Union fit son devoir et s'associa à l'attitude protestataire de son président qui s'efforça de rappeler à cet élu la situation précaire dans laquelle se débat le petit commerce qu'on écrase d'impôts et qu'on ne protège pas suffisamment.

Manifestations commerciales. — Congrès. — L'Union des commerçants a été représentée à l'Exposition de Neuilly par son président, qui parla au nom de la société. Dans les Congrès de Courbevoie et de Colombes, elle fut également représentée.

Les questions intéressant directement le commerce nanterrien y furent traitées et des décisions furent prises contre les débauchés et forains et les sociétés coopératives de consommation.

Effectif social. — L'effectif de la société a toujours été en augmentation; il eut grand encore si des dissensions professionnelles ne s'élevaient quelquefois entre patentés de même état. Pourquoi de telles divisions se produisent-elles, alors que l'abnégation la plus complète doit nous unir tous dans la belle devise: Un pour tous, tous pour un!

Signaler le mal, c'est en indiquer le remède. Aussi, formons-nous le vœu bien sincère que pareilles hérésies ne se renouvellent plus et que notre effectif doublera bientôt, autant en raison du but économique que nous pourrions avoir que par l'amitié qui nous groupera tous sous le drapeau de la fraternité.

La campagne économique. — L'Union a pris une part très active aux travaux de la Fédération des unions commerciales et industrielles de la Seine, où elle a toujours été représentée par deux et trois membres du comité.

Dans les congrès où l'Union a été représentée, il a été question, indépendamment des coopératives et des débauchés, des vœux formulés par le grand Congrès commercial de France (5, 6 et 7 septembre 1901). Des débats mirent au point un projet de loi sur les faillites. La question si importante des tarifs des chemins de fer et des modes défectueux des transports fut traitée par les délégués de toutes les communes. La spécialisation, la base de notre programme économique occupa la plus grande partie des séances, car tous les patentés sont unanimes à déclarer que l'on devrait payer autant de patentes que l'on exerce de genres de commerce. Ils souffrent cruellement des grands magasins, des grands bazars de produits comestibles qui déversent dans la banlieue, et par an, des centaines de mille francs de marchandises en ne payant que pour 16 centimes, alors qu'ils en exercent exactement 319.

C'est grâce à la Fédération des unions de la Seine que nous avons obtenu de M. le Préfet de police l'application rigoureuse de la loi de 1841 touchant les débauchés et forains qui causent tant de préjudice au commerce sédentaire.

C'est grâce également à elle que nous avons pu enrayer les effets de la loi de 1840, qui oblige les débitants à ouvrir leurs établissements qu'à partir de 7 heures du matin; loi que l'on avait commencé à appliquer à nos collègues de Clichy et dont les effets devaient s'étendre sur tous les marchands de vins du département. Nous avons pu obtenir de M. le Préfet de police que l'ancienne tolérance de pouvoir ouvrir de très bonne heure le matin fut maintenue.

L'amendement Lourties, par sa forme perfide, allait maintenir le statu quo à l'abri duquel les sociétés coopératives font acte de commerce sans payer patente. Déjà les sénateurs étaient convenus. La Fédération des unions de la Seine intervint au moyen d'une pétition énergique qu'elle envoya à MM. les Sénateurs; document que nos adhérents connaissent, puisqu'ils l'ont signé. Vous savez le reste: le 23 janvier dernier, le Sénat, par 218 voix contre 14, a repoussé l'amendement Lourties et fait entrer les sociétés coopératives dans le droit commun.

Nous avions l'espoir que la Chambre, avant de se séparer, aurait eu à cœur de donner satisfaction sur ce point aux petits patentés qui souffrent si cruellement. Il n'en est malheureusement pas ainsi.

Enfin, par suite des efforts persévérants de la Fédération des unions de la Seine, et des ligues et unions et syndicats, le Parti Commercial et Industriel Français fut fondé le 17 juin dernier. On peut affirmer qu'il est l'expression réelle des intérêts commerciaux et industriels, puisqu'il représente leurs deux éléments

des ligues et unions ou groupes de patentés de professions diverses, d'une part, et les syndicats professionnels, d'autre part.

La Fédération des unions de la Seine est largement représentée dans le Parti Commercial et Industriel Français, si l'on sait que le président est pris dans son sein, que MM. Trepreau et Demeure assument les fonctions de secrétariat général; qu'à M. Marion, président de l'Union sœur d'Asnières, incombe le rôle si délicat de trésorier; que M. Crochard, président du Syndicat des Commerçants et Industriels de Saint-Denis, M. Mas, président de la Solidarité Commerciale et Industrielle de Neuilly, et M. Poytrey, vice-président de la Fédération de la Seine, font partie du comité.

Vous voyez donc, Messieurs et chers Collègues, que les unions commerciales de la Seine prennent, en la personne de leurs délégués, une part active aux travaux de ce parti déjà si important aujourd'hui et qui compte plus de 300 unions, ligues ou syndicats adhérents, soit près de 300.000 patentés de tous les points de la France.

Tel est le bilan de l'année, Messieurs et chers Collègues, que nous avons l'honneur de vous soumettre. D'autres succès sont proches. A nous de nous grouper plus étroitement, de nous sentir les coudes, d'imposer par le nombre nos justes revendications à ceux qui sollicitent nos suffrages. Nous devons, en laissant de côté la politique « pure », nous intéresser aux élections à tous les degrés. Il nous faut nous souvenir, et ce à titre d'exemple, que, dans leurs congrès, les collectivistes sont d'accord sur le but à atteindre: la disparition, non plus du petit commerce, comme ils le disaient autrefois, mais de tout commerce et même de toute industrie par voie de socialisation communale, départementale ou nationale.

A l'appui de ces faits, nous n'avons qu'à vous rappeler les déclarations de M. Jaurès dans la Petite République: Il y a antinomie, c'est-à-dire contradiction absolue entre le commerce de détail et le régime que nous préconisons; les petits commerçants nous détestent et nous l'ont montré; supprimons-les, formons des coopératives: nous servirons à la fois le socialisme et la République.

Et cette autre déclaration: La coopération démocratique détruisant mieux que la conquête des pouvoirs publics la propriété privée qui n'est que la sanction du travail des autres, tous les socialistes doivent être coopérateurs, c'est-à-dire hostiles au commerce, petit ou grand.

Enfin, le Congrès socialiste de Tours des 2, 3, 4 mars dernier — auquel ont pris part environ 100 délégués représentant 940 groupes: organisations politiques, syndicats et coopératives — a formulé ainsi la règle et le but du parti socialiste: « Organisation politique et économique du prolétariat en parti de classe pour la conquête du pouvoir et la socialisation des moyens de production et d'échange, c'est-à-dire la transformation de la société actuelle en société collectiviste ou communiste.

Quels avertissements pour nous tous! Quelle leçon de fait pour ceux qui ne voient que leur intérêt particulier ou local et refusent de s'associer à l'action générale.

Comme vous le voyez, mes chers collègues, l'avenir du petit commerce, du petit industriel, est loin d'être brillant. Nous sommes menacés de partout, d'en haut, d'en bas, nous sommes resserrés chaque jour plus étroitement comme dans un étou, entre la féodalité financière, qui aspire tous les efforts individuels ou écrase ceux qui lui résistent, et la coopération chaque jour grandissante, fa coopérative sortie de son terrain légal, et menteuse à son berceau, au lieu de se contenter d'être œuvre bienfaisante de mutualité, tendant de plus en plus, au

contraire, à devenir la confédération de l'anonymat contre la personnalité humaine, à créer l'esclavage impersonnel et à domestiquer l'homme et la femme.

Nous devons donc maintenir et défendre énergiquement notre programme économique si nous voulons vivre. Rappelons-nous cette déclaration que faisait, il y a quelques années, M. le Président du Conseil à la Société des Industriels et Commerçants de France: J'affirme que l'agitation révolutionnaire, collectiviste, dépense cent fois plus d'efforts que n'en dépense le monde des intérêts républicains, conservateur, laborieux... Il faut que cette situation change, IL FAUT QUE LE COMMERCE PRENNE DANS LA DIRECTION DES AFFAIRES PUBLIQUES UNE PART D'INFLUENCE EN RAISON DE CE QU'IL EST, DE CE QU'IL VEUT, DE CE QU'IL PRODUIT, DES SERVICES QU'IL REND ET, croyez-le bien, tout sera changé le jour où, au lieu de continuer de dire: IL FAUT QUE LE COMMERCE SOIT DEFENDU, vous aurez dit: IL FAUT QUE LE COMMERCE SE DEFENDE.

Méditons le conseil, mes chers collègues, unissons-nous, solidarisons-nous. Le commerce et l'industrie ont fait les nations fortes. En travaillant aux intérêts de chacun, nous aurons travaillé à l'intérêt général, et en mettant en commun tous nos efforts, nous aurons collaboré à la prospérité de la France, à sa richesse, à sa grandeur.

La fin de cette lecture est saluée des applaudissements unanimes des assistants et M. Lachant propose à l'assemblée de voter des félicitations à M. Gauss pour son beau rapport et sa nomination au titre de président du Parti commercial Français.

A l'unanimité, l'assemblée s'associe à ce vœu et ratifie la proposition de M. Lachant.

M. le Président rappelle le programme du Parti commercial Français, qui sera à imposer aux candidats à la députation. En quelques mots, M. le Président explique ce qui a été fait jusqu'à présent pour l'organisation du concours de pompes et de la tombola.

Les décisions prises sont approuvées par l'assemblée.

M. Huby propose d'émettre le vœu suivant relatif à l'augmentation des contributions.

M. le Président explique que le comité avait décidé l'envoi de ce document à tous les membres de l'Union et à tous les commerçants de la commune, espérant que sa lecture les ferait venir en grand nombre se joindre aux zélés défenseurs du petit commerce et de la petite industrie, il demande à l'assemblée de bien vouloir en voter l'impression et l'envoi.

Adopté. Les membres de l'Union des Commerçants et Industriels de Nanterre, réunis en assemblée générale le 24 mars 1902, salle Tragin, à Nanterre, protestent énergiquement contre l'augmentation de la cote mobilière, et considérant que l'industrie et le commerce de Nanterre subissent actuellement une crise désastreuse pour sa prospérité, demandent aux pouvoirs publics de vouloir bien dégrever la cote mobilière et la rétablir sur les anciennes bases.

Ce vœu est adopté à l'unanimité. M. Huby déclare se charger gratuitement de cette vérification; à cet effet, il demande que les unionistes veuillent bien lui envoyer, dans le plus bref délai, leurs feuilles de l'année dernière et de cette année ainsi que le montant exact de leur loyer.

M. le Président rappelle le vœu présenté par M. Hébert au Conseil municipal, relatif à l'abaissement du prix du gaz, et demande d'émettre le vœu suivant: « L'Union des Commerçants et Industriels de Nanterre dans son assemblée

générale du 24 mars 1902, proteste contre le prix du gaz qui, selon la promesse de la compagnie qui devait le diminuer de 2 centimes au lieu de 1, et sollicite du Conseil municipal son appui pour obtenir de ladite compagnie la réalisation de sa promesse. »

L'Assemblée adopte ce vœu et, sur la demande du président, vote des remerciements à M. Hébert pour avoir pris cette initiative au sein du Conseil municipal. Après une causerie amicale, rien n'étant plus à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 11 h. 1/2.

INFORMATIONS

La date des élections. La date des élections législatives de 1902 est définitivement fixée au dimanche 27 courant; le scrutin sera ouvert de 8 heures du matin à 6 heures du soir.

La limitation des heures de travail. M. Millerand, ministre du Commerce, a reçu au ministère les inspecteurs divisionnaires du travail, pour arrêter avec eux les dispositions à prendre en vue d'assurer l'application, à partir du 1^{er} avril prochain, de la limitation à dix heures et demie de la journée de travail dans l'industrie (loi du 30 mars 1900).

Bien que cette réduction soit connue des industries intéressées, elle va leur être rappelée par une circulaire spéciale où les inspecteurs divisionnaires leur réclameront l'horaire du travail qu'ils se proposent d'adopter pour se conformer à la loi.

D'autres modes de publicité concurrent d'ailleurs à assurer, dès le 1^{er} avril l'observation de la limitation nouvelle. Les inspecteurs ont également examiné les questions que soulève l'application de l'article du décret de 1894, qui interdit de prendre les repas dans les ateliers, et de l'article 12 du même décret, relatif aux appareils de protection des scies circulaires.

Cartes postales. Une bonne nouvelle pour les collectionneurs.

Les cartes illustrées ne portant pas de correspondance personnelle pourront désormais circuler par la poste au tarif de 5 centimes, alors même que la mention « carte postale » figurant au recto n'aura pas été biffée.

Ces cartes pourront contenir les indications déjà autorisées sur les imprimés: noms, qualités, professions et adresses des envoyeurs et des destinataires, la date de l'expédition et la signature de l'envoyeur.

Ecoles normales primaires. Le ministre a décidé de proroger, pour l'année 1902, la mesure transitoire en vertu de laquelle les candidats aux concours d'admission aux écoles normales primaires, âgés de plus de 18 ans et s'étant déjà présentés, peuvent bénéficier d'une dispense d'âge excédant six mois, par décision ministérielle rendue après avis du recteur.

Sociétés de secours mutuels. Plusieurs députés de la Seine viennent de prendre l'initiative d'une proposition ayant pour but de supprimer l'article 28 de la loi du 1^{er} avril 1898 sur les sociétés de secours mutuels.

Cet article stipule que « nul ne peut, en payant des cotisations dans plusieurs sociétés de secours mutuels, se faire une pension annuelle supérieure à 360 fr. ». Les signataires de la proposition estiment que cette somme est insuffisante pour vivre et qu'on ne saurait limiter à moins d'un franc par jour le minimum d'épargne des mutualistes.

ETAT-CIVIL

NAISSANCES. — Bono, Emilie, 8, r. Bérange; Millet, Marie, 75, av. de la République; Lemaire, Georges, 75, av. de la République; Gourbière, Henri, 75, av. de la République. PUBLICATIONS. — M. Taffinant et

Mme Mesmains, à Nanterre; M. Pataz et Mlle Molvaux, à Nanterre; M. Dumoulin, à Nanterre et Mlle Georget, à Courbevoie.

MARIAGE. — M. Gautier et Mlle Desnos, à Nanterre.

DECES. — Mme Gibert, 43 ans, 9, route de Cherbourg.

VINS de Midi, garantis de première cuvée 50, 56 et 62 francs la pièce de 220 litres, logés en fûts neufs et franco gare destinataire. Paiement: 30 jours, 2 0/0 ou 90 jours net. Echantillons, 0 fr. 60. ON DEMANDE DES REPRESENTANTS RENÉ BREDAT, Office des Propriétaires de la Gironde et du Midi, à MONTIGNY-LEUCOUP (Seine-et-Marne). On livre aux prix annoncés.

Cidres de Normandie

Maison LEMONNIER à Beuzeville (Eure), fondée en 1833 demande Représentants avec références pour vente de ses Cidres et Eaux-de-Cidre. Ecrire

Affaire très Sérieuse

ON DEMANDE Représentant en Vins sérieux, à la commission, de préférence commerçant disposant de quelques loisés. S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE UNE MAISON

Composée de 4 pièces au rez-de-chaussée et 4 pièces au 1^{er} étage, avec GRAND JARDIN planté d'arbres fruitiers.

BON PIANO

Porcelaine et Faïence Anciennes S'adresser: Avenue Henri-Martin, 50 à Nanterre (Seine)

LEÇONS

DE PIANO, SOLFÈGE & CHANT Cours d'Instruments à Cordes Violon, Alto, Violoncelle et Contrebasse

M. Léon SOYER

De l'Académie Nationale de Musique Soliste des Concerts Lamoureux Officier d'Académie 5, rue de Pongerville — NANTERRE —

PETIT & GRAND ORCHESTRE pour Cérémonies, Réceptions, Soirées et Bâts

AUTORISATION DE L'ÉTAT

(Décret du 20 avril 1897) Approbation de l'Académie de Médecine



Souveraine contre les affections de l'estomac, du foie et des reins. La meilleure marché des eaux de Vals.

TROIS MÉDAILLES D'OR DE 1^{re} CLASSE: 1889, 1890, 1891.

LÉON RIZIER (soit continuation) 14, rue Paul-Bert, 14 - PARIS

AVIS IMPORTANTS. — Les bottines et les chaussures sont stérilisées. Le Directeur-Gérant: E. HUBY.